



## Auto-évaluation Nationale des Besoins de Renforcement des Capacités du Burkina Faso pour la Gestion de l'Environnement Mondial et national

<b>Agence/Structure D'exécution</b>	Ministère de l'Environnement et du cadre de vie, (SP/CONEDD(Secrétariat Permanent Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable) avec l'appui du point focal opérationnel du FEM et des points focaux des conventions de RIO, les ministères et structures déconcentrées impliquées ; les représentants des ONG, de la société civile et du secteur privé ; les agences de coopération bilatérales et multilatérales concernées.
<b>Contexte</b>	<p>Le Burkina Faso est éligible pour l'assistance du FEM, car il a ratifié de nombreuses conventions sur la problématique de l'environnement au nombre desquelles : la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CCD), le 26 Janvier 1996 ; la Convention sur la Biodiversité (CBD), le 2 Septembre 1993 ; et la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCCC), le 2 Septembre 1993.</p> <p>Le Gouvernement Burkina a souscrit et obtenu du Fonds pour l'Environnement Mondial et du PNUD un appui financier pour la formulation d'une stratégie et d'un plan d'action de renforcement des capacités à renforcer pour la gestion de l'environnement national et mondial. Les fonds ont été mis en dispositions depuis 2006 et le projet ANCR a démarré le mars 2006.</p>
<b>Description</b>	L'ANCR est un projet d'auto-évaluation sur les priorités nationales en matière de renforcement des capacités nécessaires à une meilleure gestion de l'environnement mondial. Notamment pour la mise en œuvre des trois Conventions Rio (CC, CDB, LCD) en plus des POPs et l'Eau pour le cas de Burkina Faso.
<b>Partenariat</b>	L'ANCR est une base de mobilisation de partenariat avec toutes les institutions nationales et mondiales dans le domaine de l'environnement. Il permet aussi de mettre un accent sur la collaboration avec les partenaires techniques financiers.
<b>Bénéficiaires Clefs</b>	Gouvernement du Burkina Faso ainsi que toutes les institutions travaillant dans le domaine de l'environnement.
<b>Impact attendu</b>	A travers les études sur l'inventaire et l'analyse des besoins prioritaires en renforcement de capacités, un plan national de renforcement des capacités sera élaboré et les ressources nécessaires pour sa mise en œuvre seront identifiées et mobilisées. Ceci permettra comme impacts attendus pour les populations d'avoir les capacités pour s'attaquer aux problèmes environnementaux. Un mécanisme de suivi et d'évaluation est mis en place et sera d'un appui certain pour assurer une complémentarité d'action entre les différentes conventions de gestion de l'environnement.

<b>Lien avec les OMDs</b>	Les objectifs 7. Assurer un environnement durable Les objectifs 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement
<b>Situation actuelle</b>	Les études thématiques sur les CC, BD, LCD, POPS et L'EAU ont été élaboré et validé en Décembre 2006. L'inventaire des besoins prioritaires de renforcement des capacités pour la gestion de l'environnement national et mondial est disponible.